

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1389

27 juin 2011

SOMMAIRE

ABMM-Metallhandel S.e.c.s.	66668	Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l.	66665
Actar International S.A.	66657	Nove Case S.A.	66654
Alpha Investimenti Sicav	66653	Nove Case S.A.	66654
Altera Investment Fund SICAV-SIF	66626	Nove Case S.A.	66653
Asian and African Assets Corporation S.A.		Oceania Development S.A.	66654
SPF	66657	OPENB S.A.	66655
Asian and African Assets Corporation S.A.		Ownership Invest S.A.	66665
SPF	66666	Pictet Europe S.A.	66657
Asset - Portfolio I GbR S.e c.s.	66667	ProLogis Italy XXIV S.à r.l.	66656
Barclays Aegis Investments S.à r.l.	66661	ProLogis Italy XXVII, S.à r.l.	66656
Brasserie Restaurant Colomb	66671	ProLogis UK CCXIV S.à r.l.	66656
CALI Europe	66661	ProLogis UK CCXV S.à r.l.	66657
C.I.P.M., Company Industrial Piping Main-		Société de Gestion et d'Administration	
tenance, S.à r.l.	66655	SOGA	66655
Compass Re S.A.	66659	Sutter International Group S.C.A.	66656
Crown Properties S.A.	66654	Svenska Handelsbanken S.A.	66658
Cycle Operation S.A.	66659	Thalazac	66666
Czech Property Holdings S.à r.l.	66668	Thill Sàrl	66658
Epinette Holding S.A.	66667	Top Paradis Holding (Luxembourg) S. à r.l.	
E/Shelter S.à.r.l.	66661	66658
Espace et Rénovation	66661	Trial Quatre S.à r.l.	66659
Geox Holland B.V. Luxembourg Branch		UFS Europe S.A.	66662
.....	66664	Veziar S.A.	66666
ITH Europe S.A.	66664	Veziar S.A.	66666
Kirke S.A.	66665	Visavet S.à r.l.	66660
Kolibri Distribution S.A.	66660	WB International Holdings V S. à r. l.	66660
LEKA Pneus S.à r.l.	66664	W.L.F. Invest S.A.	66660
Luca S.A.	66657	York Global Finance 50 S. à r.l.	66667
Luca S.A.	66666		
Magerit Investments S.à r.l.	66658		

Altera Investment Fund SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 161.548.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth of June
Before the undersigned Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Swiss Advising and Consulting Group Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of Switzerland with registered office at Steinhauser Strasse 70, CH-6301 Zug and registered with the Swiss trade and companies register under number CH-020.3.031.379-3.

duly represented by Dr. Marcel Bartnik, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 June 2011 in Zurich.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a "société anonyme":

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital – specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé ") under the name of "Altera Investment Fund SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors (the "Board of Directors") of the Company.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities as well as in other assets and financial instruments authorized by law with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 13 February 2007 on specialized investment funds (the "2007 Law").

Art. 5. Share Capital - Classes of Shares - Sub-Funds. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law i.e. is the US dollar equivalent of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000). The initial capital is fifty thousand US dollar (USD 50,000) divided into five hundred (500) shares of no par value. The minimum capital of the Company must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as an undertaking for collective investment under Luxembourg law.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in any assets and financial instruments authorized by law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the Sub-Funds (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (each a "Sub-Fund" and together the "Sub-Funds") within the meaning of Article 71 of the 2007 Law for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class or classes of shares. The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Board of Directors may create each Sub-Fund for an unlimited period or a limited period of time. In the latter case, at the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the shares in the relevant class(es) of

shares, in accordance with Article 8 below, notwithstanding the provisions of Article 24 below. In respect of the relationships between the shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

The Offering Document shall indicate the duration of each Sub-Fund.

Within each Sub-Fund, shares can furthermore be issued in series representing all shares issued on any Valuation Day in any class of shares.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in US dollar, be converted into US dollar and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

Art. 6. Form of Shares.

(1) All shares of the Company shall be issued in registered form.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons

designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Share certificates shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board of Directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may determine.

(2) Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that the shareholder's share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at the shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

(6) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

Art. 7. Issue and Transfer of Shares. Shares are exclusively restricted to Eligible Investors within the meaning of article 2 (1) of the 2007 Law.

The Board of Directors is authorized in accordance with the provisions of the Offering Document without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the Board of Directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Offering Document.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be based on the net asset value per share of the relevant class in the relevant series as determined in compliance with Article 11 hereof as of such Valuation Day as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine or any other price as determined by the Board of Directors at its discretion. Such price may be increased by a percentage of the estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Directors. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors. The Board of Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Board of Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

The Board of Directors may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the Auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") (as defined in Article 21 herein below) and provided that such securities comply with the investment objectives, policies and restrictions of the relevant Sub-Fund. The costs of any such contribution shall be borne by the relevant investor.

Any transfer of Shares in the Company is subject to (i) the Board of Director.s prior approval, (ii) the qualification of the transferee as an Eligible Investor within the meaning of the 2007 Law and (iii) the assumption of the transferee of all obligations and liabilities in connection with the transferred Shares.

Upon completion of the transfer, the transferor shall not be liable jointly and severally with the transferee for any outstanding amounts in connection with the transferred Shares. Any liabilities in connection with the transferred Shares shall vest in the transferee upon completion of the transfer of the relevant Shares.

Art. 8. Redemption of Shares. It is specified in the Company.s sales document whether the Shareholders of the relevant Sub-Fund shall have the right at any time to request the Company to redeem as of the specific Valuation Day specified for each class within each Sub-Fund all or any of the shares held by such shareholder in any class within each of the Sub-Funds. In the case that such possibility to request the redemption of shares is foreseen, the following rules will apply:

If the Sub-Fund for which the redemption request has been submitted does not dispose of sufficient liquidity to pay out the redemption request at the time of the relevant Valuation Day for the submitted redemption request, the redemption request will only be executed once (i) sufficient assets of the concerned Sub-Fund are sold on the secondary market or (ii) a sufficient amount of underlying assets of the Sub-Fund has reached its term and the relevant liquidation proceeds have been disbursed to the Company.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares may be redeemed in any class of shares; the Board of Directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be redeemed on such Valuation Days (each a "Redemption Day" and together the "Redemption Days") as provided for in the Offering Document.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Board of Directors and /or the Offering Document, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 12 hereof. Shares in any Sub-Fund will not be redeemed if the calculation of the net asset value per share in such Sub-Fund is suspended in accordance with Article 12 hereof.

The redemption price shall be equal to or based on the net asset value per share of the relevant class in the relevant series, as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Offering Document or any other price as determined by the Board of Directors at its discretion. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class. The Company reserves the right to transfer, at its discretion, any existing shareholder who falls below the minimum shareholding requirement for one class of shares into another appropriate class of shares without charge.

Further, if on any given Redemption Day, redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to the Article 9 hereof exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number or value of shares in issue in a specific class, the Board of Directors may decide that all or part, on a pro rata basis for each shareholder asking for the redemption of his Shares, of such requests for redemption or conversion will be deferred for

a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interest of the Company. On the next Redemption Day following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such class or classes of shares equal in value (calculated in the manner described in Article 11) as of the Redemption Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant class or classes of shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed shares shall be cancelled.

Art. 9. Conversion of Shares. Unless otherwise determined by the Board of Directors and set out in the Offering Document for certain classes of shares, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his shares of one class within a Sub-Fund into shares of the same class within another Sub-Fund or into shares of another class within the same or another Sub-Fund, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the same Redemption Day.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class. The Company reserves the right to transfer, at its discretion, any existing shareholder who falls below the minimum shareholding requirement for one class of shares into another appropriate class of shares without charge. Shares of any class will not be converted in circumstances where the calculation of the net asset value per share of such class is suspended by the Sub-Fund pursuant to Article 12 hereof.

The shares which have been converted into shares of another class shall be cancelled.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as "Prohibited Persons").

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price will be calculated and the name of the purchaser.

The Purchase Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice; his name shall be removed from the register of shareholders, and the certificate or certificates representing such registered shares will be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the "Purchase Price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the Board of Directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the share

certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of shares. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Persons.

Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, Clause D (1) here above shall not apply.

Whenever used in these Articles, the terms "U.S. Person" mean with respect to individuals, any U.S. citizen (and certain former U.S. citizens as set out in relevant U.S. Income Tax laws) or "resident alien" within the meaning of U.S. income tax laws and in effect from time to time.

With respect to persons other than individuals, the term "U.S. Person" means (i) a corporation or partnership or other entity created or organised in the United States or under the laws of the United States or any state thereof; (ii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary jurisdiction over the trust and (b) one or more U.S. fiduciaries have the authority to control all substantial decisions of the trust and (iii) an estate (a) which is subject to U.S. tax on this worldwide income from all sources; or (b) for which any U.S. Person acting as executor or administrator has sole investment discretion with respect to the assets of the estate and which is not governed by foreign law. The term "U.S. person" also means any entity organised principally for passive investment such as a commodity pool, investment company or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers or principals of any entity organised and with its principal place of business outside the United States) which has as a principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non United States persons. "United States" means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories, its possessions and any other areas subject to its jurisdiction.

Shares of the Company may only be issued to Eligible Investors. Any person who is not an Eligible Investor is also to be considered as a Prohibited Person.

Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share. The net asset value per share of each class within the relevant series within the relevant Sub-Fund shall be calculated in the reference currency (as defined in the Offering Document) of the relevant Sub-Fund and, to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the unit currency for the relevant class of shares in such series within such Sub-Fund. It shall be determined as of any Valuation Day, by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares in such series within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class in such series, on any such Valuation Day, by the number of shares in the relevant class in the relevant series within the Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

The calculation of the net asset value of the different classes of shares in the relevant series shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including proceeds of any sale of securities;
- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money-market instruments and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Sub-Fund;
- all dividends and distributions payable to the Sub-Fund either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);
- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Sub-Fund, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- the Company's or relevant Sub-Fund's other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures;
- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

The value of such assets shall be determined as follows:

- The value of any cash on hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

- The value of all portfolio securities, shares and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other market functioning regularly, which is regulated, recognized and open to the public, as defined in Directive 2004/39/EC on markets in financial instruments ("Regulated Market") will be based on the last available price on the principal market on which such securities, shares and money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the Board of Directors. If such prices are not representative of the fair value, such securities, shares and money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors.

- The value of assets dealt in on any other Regulated Market is based on the last available price.

- The value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors.

- The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable.

- Credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the board of directors and recognised by the auditor of the Company.

- Units or shares of other undertakings for collective investment ("UCIs") will be valued at their last determined and available net asset value provided by the administrator of such UCI (either final or estimated), provided that if events (including without limitation capital calls, distributions or redemptions effected by the underlying funds or one or more of their underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the underlying funds themselves) have occurred which may have resulted in a material change in the net asset value of such units or shares since the date on which the last net asset value has been calculated, the value of such units or shares may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board of Directors, such change, or, if such price is not available, the estimated net asset value can also be accepted from the investment manager of such underlying funds or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis in good faith.

The Board of Directors, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately.

The valuation of each Sub-Fund's assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the relevant Reference Currency, based on the latest known exchange rates.

II. The liabilities of the Company shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;

- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company regarding the Sub-Fund but not yet paid;

- a provision for capital tax and income tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the Board of Directors;

- all other liabilities of the Company of any kind with respect to the Sub-Funds, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to:

- formation expenses;

- expenses in connection with and fees payable to, its investment manager(s), if applicable, advisor(s), accountants, depository and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors;

- administration, domiciliary, services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of

Offering Document, explanatory memoranda, registration statements and annual reports) and other operating expenses;

- the cost of buying and selling assets;

- interest and bank charges; and

- taxes and other governmental charges;

- the Company's or relevant Sub-Fund's preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written off;

- the Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The assets shall be allocated as follows:

The Board of Directors shall establish a class of shares in respect of each Sub Fund and may establish multiple classes of shares in respect of each Sub Fund in the following manner:

(a) If multiple classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned provided however, that within a Sub-Fund, the Board of Directors is empowered to define classes of shares so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees and/or (v) the currency or currency unit in which the class may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the reference currency of the relevant Sub-Fund and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of shares against long-term movements of their currency of quotation and/or (vii) such other features as may be determined by the Board of Directors from time to time in compliance with applicable law;

(b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the relevant class of shares issued in respect of such Sub-Fund, and, as the case may be, the relevant amount shall

increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of shares to be issued;

(c) The assets, liabilities, income and expenditure attributable to a Sub-Fund shall be applied to the class or classes of shares issued in respect of such Sub-Fund, subject to the provisions here above under (a);

(d) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same class or classes of shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant class or classes of shares;

(e) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each class of shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant class of shares to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the class of shares, as described in the Offering Document;

(f) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors on the Redemption Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares; and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company; provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day then its value shall be estimated by the Company.

Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue and Redemption of Shares. With respect to each class of shares, the net asset value per share in each series and the price for the issue, redemption and conversion of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a quarter at a frequency determined by the Board of Directors, such date being referred to herein as the "Valuation Day".

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular class and the issue, redemption and conversion of shares for one or more Sub-Funds, in the following cases:

- during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or

- during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

- during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

- when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

- during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board of Directors be effected at normal rates of exchange;

- upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to shareholders having made an application for subscription, conversion or redemption of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share in the relevant series, the issue, conversion and redemption of shares of any other class of shares if the assets within such other class of shares are not affected to the same extent by the same circumstances.

Any request for subscription, conversion or redemption may be revocable (i) with the approval of the Board of Directors or (ii) in the event of a suspension of the calculation of the net asset value, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each class of shares, following the end of the period of suspension.

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors which is composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six (6) years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors proposed for election listed in the agenda of the general meeting of shareholders shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented. Any candidate for director not proposed in the agenda of the meeting shall be elected only by vote of the majority of the shares outstanding.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. Board Meetings. The Board of Directors will choose from among its members a chairman. It may choose a secretary who needs not to be a director and who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing by telefax, electronic mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telefax, electronic mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telefax, electronic mail or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 16. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors, by the joint signature of any officers of the Company or by the joint signatures of a director and an officer of the Company or of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Delegation of Power. The Board of Directors of the Company may delegate under its responsibility its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Company may enter into an investment management agreement (the "Investment Management Agreement") with one or several investment managers, as further described in the Offering Document, who shall supply the Company with recommendations, advice and reports in connection with the management of the assets of the Company and shall advise the Board of Directors as to the selection of transferable securities and other assets pursuant to Article 18 hereof and have discretion, on a day-to-day basis and subject to the overall control of the Board of Directors of the Company to purchase and sell such units of investment funds and other assets and otherwise to manage the Sub-Fund's portfolios.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Investment Policies and Restrictions. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the currency hedging strategy to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Offering Document, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

Art. 19. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 20. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé", the "Auditor") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders

regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at a place specified in the notice of meeting, each year on the fourth Monday of the month of June at 11:00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 23. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares. The shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12 and 13 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 24. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares. In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the Board of Directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or of the class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board of Directors, to redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements

for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Depositary for the period foreseen by applicable laws and regulations; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

Art. 25. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first (1st) day of January of each year and shall terminate on the thirty-first (31st) day of December of the same year.

The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

Art. 26. Distributions. The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal of the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant series in the class or classes of shares issued in respect of the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 27. Depositary. To the extent required by law, the Company will enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Depositary").

The Depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Depositary desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor Depositary within two (2) months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor Depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided at the majority of one fourth of the shares present and represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be.

Art. 29. Liquidation. In the event of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (which can be the members of the Board of Directors) appointed by the general meeting of shareholders as liquidator in accordance with the 2007 Law and the 1915 Law.

Amounts which have not been claimed by Shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the legal prescription period, then they may be forfeited.

Art. 30. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

Art. 31. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 33. Definitions.

"2007 Law"	The Luxembourg law dated 13 February 2007 governing specialized investment funds, as amended or supplemented from time to time.
"1915 Law"	The Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as the same may be amended from time to time.
"Articles"	The articles of incorporation of the Company.
"Business Day"	A full day (not being a Saturday or Sunday or a public holiday) on which banks are generally open for non-automated business in Luxembourg.
"Class"	Any Class of Shares issued by any Sub-Fund of the Company.
"Company"	Altera Investment Fund SICAV-SIF, a société anonyme incorporated as a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé and governed by the 2007 Law.
"Eligible Investor"	Institutional Investors, Professional Investors and/or Other Well Informed Investors within the meaning of the 2007 Law.
"Institutional Investor"	An investor which qualifies as an institutional investor within the meaning of the 2007 Law.
"Net Asset Value" or "NAV"	The net asset value of the relevant Sub-Fund, each Class and each Share as determined pursuant to the section "Determination of the Net Asset Value" and the Articles.
"Offering Document"	The offering document of the Company and its Appendices, as amended from time to time.
"Other Well-informed Investor"	An investor who (i) adheres in writing to the status of well-informed investor and (ii) either invests a minimum of EUR 125,000 in the Company or benefits from a certificate delivered by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, another professional of the financial sector within the meaning of Directive 2004/39/EC on markets in financial instruments or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC stating that he is experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in a specialized investment fund.
"Professional Investor"	An investor who qualifies as professional client under Annex II of Directive 2004/39/EC on markets in financial instruments as amended from time to time.
"Reference Currency"	The currency of calculation of the Net Asset Value as determined in article 13 hereof.
"Share" or "Shares"	Shares issued by the Company.
"Shareholder"	A holder of a Share of the Company.
"Valuation Day"	In respect of a Sub-Fund, any business day which is designated by the Board of Directors as being a day by reference to which the assets of the relevant Sub-Funds shall be valued in accordance with the Articles, as further disclosed in the relevant Appendix.

Transitional Dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription and Payment

Swiss Advising and Consulting Group Ltd., prequalified has subscribed five hundred (500) Founding Shares in the sub-fund "Altera Investment Fund

SICAV SIF - Altera 1" each for one hundred (100) US dollar and has paid in cash the amount of fifty thousand US dollar (\$ 50,000).

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of fifty thousand US dollar (\$ 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever as a result of the formation of the Company are estimated at approximately three thousand Euros.

First Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2012:
 - Mr. Philipp Kindt, Independent Consultant, born on 31 July 1954 in Soltau, Germany, professionally residing at Bahnhofstrasse 100, CH-8022 Zurich;
 - Mr. Kirill Androsov, Managing Partner of Swiss Advising and Consulting Group Ltd., born on 13 June 1972 in Murmansk, Russia, professionally residing at 16 Tverskoy Boulevard, RU-125009 Moscow;
 - Mr. Benno P. Hafner, Independent director, born on 4 November 1950 in Lucerne, Switzerland, professionally residing at General-Guisan-Quai 30, CH-6004 Lucerne;
 - Mr. Ivo Hemelraad, Managing director of Vistra Fund Services S.à r.l., born on 12 October 1961 in Utrecht, Netherlands, 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg;
4. The following is appointed as independent Auditor for the same period:
 - Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing before the Notary signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois de Juin.

Par devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Swiss Advising and Consulting Group Ltd., une société anonyme constituée selon les lois suisse, ayant son siège social à Steinhauser Strasse 70, CH-6301 Zug, Suisse et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés suisse sous le numéro CH-020.3.031.379-3.

dûment représentée par Dr. Marcel Bartnik, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 Juin 2011 à Zurich.

La prédite procuration, signée ne varietur par la/les personne(s) comparante(s) et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les "Statuts") d'une société anonyme:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est créé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "Altera Investment Fund SICAV-SIF" (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), des succursales, filiales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, de même qu'en autres avoirs et instruments financiers autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007").

Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions - Compartiments. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 ci-dessous. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit actuellement l'équivalent en dollars US d'un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000). Le capital initial de la Société est de cinquante mille dollars US (USD 50.000) représenté par cinq cents (500) actions entièrement libérées et sans valeur nominale. Le capital minimum de la Société devra être atteint endéans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée comme organisme de placement collectif selon le droit luxembourgeois.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du Conseil d'Administration, au titre de différentes catégories. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une catégorie déterminée sera investi dans des avoirs et instruments financiers autorisés par la loi, suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour les Compartiments (tels que définis ci-après), établi pour la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment (chacun un "Compartiment" et ensemble les "Compartiments"), au sens de l'Article 71 de la Loi de 2007, correspondant à une catégorie d'actions ou correspondant à plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'Article 11 ci-dessous. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera investie au profit exclusif de la catégorie ou des catégories d'actions concernées. La Société sera considérée comme constituant une seule et même entité juridique. Toutefois, vis-à-vis des tiers et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera seulement responsable pour les engagements attribuables à ce Compartiment.

Le Conseil d'Administration pourra établir chaque Compartiment pour une durée illimitée ou limitée. Dans ce dernier cas, la Société rachètera, à l'échéance de la durée du Compartiment, toutes les actions des catégories d'actions concernées, conformément à l'Article 8 ci-après, nonobstant les dispositions de l'Article 24 ci-après. Concernant la relation entre actionnaires, chaque Compartiment sera considéré comme une entité séparée.

Le Document d'Emission devra indiquer la durée de chaque Compartiment.

Au sein de chaque Compartiment, des actions pourront être émises en série, représentant toutes les actions émises à chaque Jour d'Evaluation pour chaque catégorie d'actions.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en dollars US, convertis en dollars US et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions.

Art. 6. Forme des Actions.

(1) Toutes les actions de la Société seront émises sous forme d'actions nominatives.

Toutes les actions émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

(2) Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

(3) Tout actionnaire autorisé d'obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci en temps opportun.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'émission de certificats d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original, pour lequel le duplicata aura été émis, n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation du certificat original.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. A défaut de la désignation d'un tel mandataire tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

(6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions concernée.

Art. 7. Emission et Transfert des Actions. Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Eligibles au sens de l'article 2 (1) de la Loi de 2007.

Le Conseil d'Administration est autorisé, conformément aux dispositions du Document d'Emission, à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une catégorie; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les actions d'une catégorie seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le Document d'Emission.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément à l'Article 11 ci-dessous du Jour d'Evaluation conformément avec la politique déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration. Ce prix sera majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le Conseil d'Administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et commissions.

Le Conseil d'Administrateurs pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé (tel que défini à l'article 21 ci-après) de la Société et à condition que ces valeurs soient compatibles avec l'objectif et la politique ainsi que des restrictions d'investissement du Compartiment concerné. Les coûts relatifs à de tels apports seront supportés par l'investisseur en question.

Tout transfert d'Actions dans la Société est soumis (i) à l'accord préalable du Conseil d'Administration, (ii) à la qualification du cessionnaire en tant qu'Investisseur Eligible au sens de la Loi de 2007 et (iii) à l'appropriation du cessionnaire de toutes les obligations et responsabilités en relation avec les Actions cédées.

Après exécution du transfert, le cédant ne doit pas être responsable conjointement et individuellement avec le cessionnaire pour tout montant en suspens en relation avec les Actions cédées. Toute responsabilité en relation avec les Actions cédées doit être attribuée au cessionnaire après exécution du transfert des Actions concernées.

Art. 8. Rachat des Actions. Il est spécifié dans les documents de vente de la Société si les actionnaires du Compartiment concerné ont le droit de demander à tout moment à la Société qu'elle lui rachète pour chaque Jour d'Evaluation particulier pour chaque classe au sein de chaque Compartiment tout ou partie des actions détenues par ces actionnaires dans chaque classe au sein de chacun des Compartiments. Si la possibilité de demander le rachat des actions est prévue, les règles suivantes seront applicables:

Si le Compartiment pour lequel la demande de rachat a été soumise ne dispose pas de liquidités suffisantes pour payer la demande de rachat au Jour d'Evaluation pertinent pour la demande de rachat qui a été soumise, la demande de rachat ne sera exécutée que lorsque (i) un nombre suffisant d'avoirs du Compartiment concerné aura été vendu sur le marché secondaire ou (ii) un nombre suffisant d'actifs sous-jacents du Compartiment sera arrivé à terme et les produits de liquidation pertinents auront été versés à la Société.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront rachetées dans chaque catégorie d'actions; le Conseil d'Administration peut notamment décider que les actions de chaque catégorie d'actions ne seront uniquement rachetées qu'au(x) Jour(s) d'Evaluation (individuellement "Jour de Rachat" et collectivement "Jours de Rachat") prévu(s) dans le Document d'Emission.

Le prix de rachat par action sera payable pendant une période prévue par le Conseil d'Administration et/ou dans les documents de vente, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 12 ci-dessous. Les actions de chaque Compartiment ne seront pas rachetées lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire par action dans ce Compartiment est suspendu conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-dessous.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée dans le Compartiment concerné, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par le Document d'Emission ou à tout autre prix déterminé par le Conseil d'Administration à sa discrétion. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera.

Au cas où l'exécution d'une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider de traiter la demande de cet actionnaire comme une demande de rachat de toutes les actions de l'intéressé relevant de cette catégorie d'actions. La Société a le droit de transférer à sa discrétion et sans frais, les actions d'une catégorie en une catégorie d'actions approprié si le nombre des actions d'un actionnaire tombe en-dessous du minimum requis une catégorie d'action.

Par ailleurs, si à une Date de Rachat donnée, les demandes de rachat faites conformément au présent Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 9 des présents Statuts dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une catégorie d'actions déterminée, le Conseil d'Administration peut décider que le rachat ou la conversion de tout ou partie de ces actions sera, sur une base proportionnelle pour chaque actionnaire demandant le rachat, reporté pendant une telle période et soumis à de telles conditions que le Conseil d'Administration aura déterminées comme étant dans l'intérêt de la Société. Ces demandes de rachat et de conversion seront traitées lors du premier Jour de Rachat suivant cette période, prioritairement par rapport aux demandes introduites postérieurement.

La Société aura le droit, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs constituée en fonction de telle(s) catégorie(s) d'actions d'égale valeur (calculée suivant la procédure décrite à l'Article 11) au Jour de Rachat auquel le prix de rachat est calculé, à hauteur de la valeur des actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans être préjudiciables aux intérêts des autres détenteurs d'actions de la ou des catégories dont il est question, et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Art. 9. Conversion des Actions. A défaut de décision contraire par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission pour certaines catégories d'actions, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie des actions d'une catégorie d'un Compartiment en actions de la même catégorie d'un autre Compartiment ou en actions d'une autre catégorie existante du même ou d'un autre Compartiment, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra soumettre ces conversions à des conditions et au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Le prix de conversion des actions d'une catégorie à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux catégories d'actions concernées, calculée le même Jour de Rachat.

Au cas où l'exécution d'une demande de conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider de traiter la demande de cet actionnaire comme une demande de conversion de toutes les actions de l'intéressé relevant de cette catégorie d'actions. La Société a le droit de transférer à sa discrétion et sans frais, les actions d'une catégorie en une catégorie d'actions approprié si le nombre des actions d'un actionnaire tombe en-dessous du minimum requis une catégorie d'action. Les actions de chaque Compartiment ne seront pas converties lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire par action dans chaque Compartiment est suspendu conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-dessous.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre catégorie a été effectuée, seront annulées.

Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés, à déterminer par le Conseil d'Administration, sont ci-après désignées "Personnes Non Autorisées").

A cet effet, la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne Non Autorisée; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces actions par une Personne Non Autorisée; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, elle pourra l'enjoindre de vendre ses actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (ci-après l'"Avis d'Achat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'Avis d'Achat spécifiera les actions à acheter, la manière suivant laquelle le Prix d'Achat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'Avis d'Achat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificat(s), le cas échéant, représentant les actions spécifiées dans l'Avis d'Achat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis d'Achat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis d'Achat; son nom sera rayé du registre des actionnaires, et le ou les certificat(s) représentant ces actions nominatives seront annulés.

(2) Le prix auquel chaque action sera achetée (le "Prix d'Achat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société et immédiatement antérieure à la date de l'Avis d'Achat ou immédiatement postérieure à la remise du ou des certificat(s) représentant les actions spécifiées dans cet avis, en retenant toujours le prix le moins élevé, le tout selon la procédure prévue à l'Article 8 des présents Statuts, diminué des frais prévus.

(3) Le paiement du Prix d'Achat à l'ancien propriétaire est en principe effectué dans la devise déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la catégorie concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'Avis d'Achat), après que le Prix d'Achat ait été arrêté suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'Avis d'Achat conjointement aux coupons non échus y attachés. Dès signification de l'Avis d'Achat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, à part le droit de recevoir le Prix d'Achat déposé (sans intérêts) de la banque après remise effective du ou des certificats tel que mentionné ci-dessus. Au cas où le prix de rachat n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans à compter de la date spécifiée dans l'Avis d'Achat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s). Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre en temps opportun toutes les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'Avis d'Achat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de "Personnes Non Autorisées" tels qu'utilisés dans les présents Statuts ne regroupent ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur détient de telles actions, ni les courtiers en valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tels que définis au présent Article, constituent une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, qui seul ou avec d'autres personnes est le bénéficiaire des actions, la Société peut sans délai racheter d'office ou faire racheter

de tout actionnaire l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire. Dans ce cas, la clause D (1) ci-dessus ne sera pas applicable.

Au sens des présents Statuts, les termes de "Ressortissant des Etats-Unis", visent pour les personnes physiques, tout citoyen des Etats-Unis d'Amérique (et certains cas d'anciens citoyens américains tels que définis dans les lois fiscales américaines sur le revenu) ou "résident étranger" au sens des lois fiscales américaines sur le revenu et en vigueur en temps opportun.

Concernant les personnes autres que les personnes physiques, les termes "Ressortissant des Etats-Unis" visent (i) une société ou association ou autre entité créée ou organisée en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou de tout état des Etats-Unis d'Amérique; (ii) un trust lorsque (a) un tribunal américain est à même d'exercer une juridiction primaire sur ce trust et (b) un ou plusieurs mandataires américains ont l'autorité de contrôler toutes les décisions substantielles de ce trust et (iii) une succession (a) qui est soumise à la fiscalité américaine sur son revenu mondial de quelque provenance que ce soit; ou (b) pour laquelle un Ressortissant des Etats-Unis agit en tant qu'exécuteur ou administrateur dispose d'un pouvoir discrétionnaire unique d'investissement sur tous les avoirs de la succession et que la succession n'est pas soumise à une loi étrangère. Le terme "Ressortissant des Etats-Unis" vise également toute entité organisée principalement à des fins d'investissement passif tels qu'un fonds ("commodity pool"), une société d'investissement ou une autre entité similaire (autre qu'un plan de retraite pour les employés, fondés de pouvoir ou directeurs de toute entité organisée et ayant son établissement principal hors des Etats-Unis) qui a été constituée dans un but de faciliter l'investissement par un Ressortissant des Etats-Unis dans un fonds ("commodity pool") pour lequel l'opérateur est exempt de certaines exigences imposées par le chapitre 4 des règles promulguées par la United States Commodity Futures Trading Commission en vertu du fait que ses participants ne sont pas des Ressortissants des Etats-Unis. "Etats-Unis" visent les Etats-Unis d'Amérique (y compris ses Etats et le District de Columbia), ses territoires, possessions et autres lieux soumis à sa juridiction.

Les actions de la Société ne peuvent être émises qu'à des Investisseurs Eligibles. Toute personne qui ne peut être qualifiée d'Investisseur Eligible sera également considérée comme Personne Non Autorisée.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions d'une série d'un Compartiment concerné sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions) du Compartiment concerné et, le cas échéant, dans un Compartiment, exprimé dans la devise de référence pour la catégorie d'actions d'une série de ce Compartiment. La valeur nette d'inventaire sera déterminée en divisant au Jour d'Evaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions d'un Compartiment, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette catégorie d'actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'actions de cette catégorie en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le Conseil d'Administration le déterminera. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la catégorie d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarde des intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société, auquel cas toutes les demandes de rachat et de souscription seront effectuées sur base de cette deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes catégories d'actions dans les séries concernées se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres;
- tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable détenu par le Compartiment concerné;
- tous les dividendes et distributions payables au Compartiment, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts courus et à recevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant au Compartiment, à moins que ces intérêts ne soient inclus dans le principal de ces titres;
- les coûts d'établissement de la Société ou du Compartiment visé, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été amortis;
- les autres actifs immobilisés corporels de la Société ou du Compartiment visé, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes requis;
- tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

- La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette

valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

- L'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les actions, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché en fonctionnement régulier, étant réglementé, reconnu et ouvert au public, tel que défini dans la Directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers («Marché Réglementé»), sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lequel ces valeurs, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu approuvé par le Conseil d'Administration. Si ce cours n'est pas représentatif de leur valeur probable, l'évaluation de ces valeurs, actions, instruments monétaires ou dérivés et autres avoirs autorisés se base sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi par le Conseil d'Administration.

- La valeur des avoirs qui sont négociés sur un autre Marché Réglementé est basée sur le dernier prix disponible.

- L'évaluation des titres et instruments monétaires non cotés ou négociés sur un marché réglementé se fonde sur la valeur probable de réalisation du titre, estimée de bonne foi par le Conseil d'Administration.

- La valeur de liquidation des contrats à terme, spot, forward ou contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme, spot, forward ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats d'options, spot, forward ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable.

- Les credit default swaps seront évalués à la valeur actuelle des paiements en espèces futurs par référence aux conventions d'usage des marchés, en ajustant les paiements en espèces en fonction de la probabilité de défaut. Les swaps de taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie en référence à la courbe des taux applicable. Les autres swaps seront évalués à leur juste valeur marchande, telle que déterminée de bonne foi sur base des procédures établies par le Conseil d'Administration et reconnues par le réviseur de la Société.

- Les parts ou actions d'autres organismes de placement collectif ("OPC") seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée et disponible fournie par l'administrateur de l'OPC concerné (soit finale, soit estimée), si des événements (y compris, et sans réserves, des appels de capitaux, des distributions ou des rachats opérés par les fonds sous-jacents ou bien un ou plusieurs de leurs investissements sous-jacents ainsi que tous les événements significatifs ou tous développements affectant les investissements ou les fonds sous-jacents eux-mêmes) qui pourraient se traduire par un changement significatif de la valeur nette d'inventaire des parts ou actions depuis la date à laquelle la dernière valeur nette d'inventaire a été déterminée, se produisent, alors la valeur de ces parts ou actions, selon l'avis raisonnable du Conseil d'Administration, pourra être ajustée de manière à refléter ce changement ou, si ce prix n'est pas disponible, la valeur nette d'inventaire estimée peut être également acceptée de la part du gestionnaire des fonds sous-jacents concernés ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de ces avoirs, alors le prix sera déterminé de bonne foi par le Conseil d'Administration sur une base juste et équitable.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

La valeur de tous les avoirs et engagements de chaque Compartiment exprimée dans des devises étrangères sera convertie dans la devise de référence d'un tel Compartiment au dernier taux de change connu.

II. Les engagements de la Société comprendront:

1) tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;

2) tous les engagements connus échus ou non, y compris les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société eu égard à chaque Compartiment mais pas encore payés;

3) les provisions pour tout impôt dû en date du Jour d'Évaluation ainsi que tout autre provision autorisée ou approuvée par le Conseil d'Administration;

4) tous les autres engagements de la Société quelle que soit leur nature, eu égard à chaque Compartiment (le cas échéant), à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à charge de la Société; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative:

- les frais de constitution;

- les dépenses liées à, ainsi que les commissions payable à: son(s) gestionnaire(s), s'il y a lieu, conseiller(s), comptables, dépositaire et correspondants, agent de registre, agents de transfert, agent(s) payeur(s), courtier(s), distributeur(s), représentant(s) permanent sur les lieux d'enregistrement et réviseur(s);

- les dépenses d'administration, de domiciliation, de services, de promotion, d'impression, de reporting, de publication (y compris de publicité ou de préparation et d'impression de documents de vente des actions de la Société, de memoranda explicatifs, de déclarations d'enregistrement et de rapports annuels) et autres dépenses opérationnelles;

- les coûts d'achat et de vente des actifs;
- les intérêts et charges bancaires;
- les impôts et autres charges gouvernementales;

5) les dépenses préliminaires de la Société ou du Compartiment concerné, pour autant que celles-ci n'ont pas déjà été amorties;

6) La Société peut calculer les frais administratifs et autres de nature récurrente ou régulière sur la base d'un chiffre estimé pour une année ou d'autres périodes anticipées et peut fixer d'avance des frais proportionnels pour toute période de ce type.

III. Les avoirs seront répartis comme suit:

Le Conseil d'Administration établira une catégorie d'actions à l'égard de chaque Compartiment et pourra établir plusieurs catégories d'actions à l'égard de chaque Compartiment de la manière suivante:

a) Si plusieurs catégories d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces catégories seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné à condition que au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut établir périodiquement des catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de services à l'actionnariat ou autres frais; et/ou (v) la devise ou unité de devise dans laquelle la catégorie peut être libellée et basée sur le taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la devise de référence du Compartiment concerné et/ou (vi) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger dans la devise de référence du Compartiment concerné les avoirs et revenus libellés dans la devise d'une catégorie d'actions contre les mouvements à long terme de leur devise de cotation et/ou (vii) telles autres caractéristiques que le Conseil d'Administration établira en temps opportun conformément aux lois applicables;

b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une catégorie d'actions seront attribués dans les livres de la Société à la catégorie d'actions concernée du Compartiment et, le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la catégorie des actions à émettre;

c) Les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à un Compartiment seront attribués à la catégorie d'actions émise par ce Compartiment conformément aux dispositions du point a) ci-dessus;

d) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même catégorie d'actions auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la catégorie d'actions correspondante;

e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une catégorie d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les catégories d'actions déterminées, en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte pour compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire du Conseil d'Administration, le droit respectif de chaque catégorie d'actions correspondra à la proportion de la contribution apportée par cette catégorie d'actions au compte de la cogestion ou à la masse d'avoirs distincte, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte de la catégorie d'actions concernée, selon les modalités décrites dans les documents de vente des actions de la Société;

f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une catégorie, la valeur nette de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Conseil d'Administration ou par une banque, société ou autre organisation que le Conseil d'Administration peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du jour de Rachat au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, au jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment, seront évalués en tenant compte des taux de change, du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions et Rachats d'Actions. Dans chaque catégorie d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par trimestre à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera, tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Évaluation".

La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une catégorie déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'un Compartiment dans les cas suivants:

a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce Compartiment est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues pourvu que telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société y cotés attribuable au Compartiment concerné; ou

b) lorsqu'il existe une situation d'urgence d'après l'avis du Conseil d'Administration par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à un Compartiment ou ne peut les évaluer;

c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment ou les cours en bourse ou d'autres marchés relatifs aux avoirs d'un Compartiment sont hors de service;

d) si pour toute autre raison les prix des investissements de la Société, attribuables à un Compartiment donné, ne peuvent être rapidement et exactement déterminés; ou

e) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux;

f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société;

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant une catégorie d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre catégorie si les avoirs de cette autre catégorie d'actions ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera révocable (i) avec l'accord du Conseil d'Administration ou (ii) en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, auquel cas les actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si aucun avis n'est reçu par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Évaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

Art. 13. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six (6) ans au maximum. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs proposés sont indiqués à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires et seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées. Tout candidat non proposé à l'ordre du jour de l'assemblée ne sera élu qu'à la majorité des actions en circulation.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires qui permettent aux personnes prenant part à cette réunion peuvent de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du Conseil d'Administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit, les documents conjoints constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement prévue à l'Article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale d'actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Engagement de la Société. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs relatifs à la mise en œuvre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société peut conclure un contrat de gestion d'investissement (le "Contrat de Gestion d'Investissement") avec un ou plusieurs gestionnaires, tels que plus amplement décrits dans les documents de vente des actions de la Société, qui fourniront à la Société des conseils recommandations, et rapports relatifs à la gestion des avoirs de la Société et qui

conseilleront le Conseil d'Administration quant au choix des valeurs mobilières et autres avoirs conformément à l'Article 18 des présents Statuts et pourront, sous le contrôle du Conseil d'Administration et sur une base journalière, acheter et vendre à leur discrétion des parts de fonds d'investissement et autres avoirs de la Société et de gérer les portefeuilles des compartiments de façon générale.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement. Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement pour chaque Compartiment, (ii) les techniques de couverture des risques à utiliser pour une catégorie spécifique d'actions, au sein d'un Compartiment, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements.

Le Conseil d'Administration, agissant dans l'intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans les documents de vente d'actions de la Société, que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment peuvent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments de la Société peuvent être cogérés, de façon distincte ou commune.

La Société est autorisée (i) à utiliser des techniques et instruments relatifs aux valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion de portefeuille efficiente et (ii) à utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.

Art. 19. Intérêt Opposé. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 20. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 21. Réviseur. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé (le «Réviseur») qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration, conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'a été faite, des avis aux actionnaires ne peuvent être envoyés que par lettre recommandée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix exprimées.

Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions. Les actionnaires de la (des) catégories(s) d'actions émise(s) relatives à un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une catégorie d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette catégorie d'action.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un

Compartiment ou d'une catégorie d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 24. Fermeture et Fusion de Compartiments ou de Catégories d'Actions. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à ou n'aurait pas atteint un montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ou la catégorie d'actions ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation économique, politique ou monétaire ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que la procédure s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment ou de la catégorie d'actions concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, en toute autre circonstance, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les actions de la ou des catégorie(s) émises au sein dudit Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée le Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des actions présentes ou représentées à de telles assemblées.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de neuf (9) mois après la décision du Conseil d'Administration, respectivement de l'assemblée générale des actionnaires; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayant-droit.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Art. 25. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre (31) de la même année.

La Société publiera un rapport annuel conformément à la législation en vigueur.

Art. 26. Distributions. Dans les limites légales et sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Pour chaque catégorie d'actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement de toutes distributions aux propriétaires d'actions nominatives se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires.

Les distributions pourront être payées dans la devise choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s), du Compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 27. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le "Dépositaire").

Le Dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans deux (2) mois à partir de la date où la démission devient effective. Le Conseil d'Administration peut révoquer le dépositaire mais il ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été nommé pour exercer ses fonctions.

Art. 28. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 30 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum prévu à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers (2/3) respectivement au quart (1/4) du capital minimum, selon le cas.

Art. 29. Liquidation. La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Tous montants qui n'ont pas été réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation, seront versés auprès de la Caisse de Consignation au Luxembourg. A la fin de la période légale d'ordonnance, les montants non réclamés pourront être confisqués.

Art. 30. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Art. 31. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 32. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Art. 33. Définitions.

“Loi de 2007” La loi luxembourgeoise datée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée par la suite.

“Loi de 1915” La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée par la suite.

“Statuts” Les statuts de la Société.

“Jour Ouvrable” Un jour entier (n'étant pas un samedi ou un dimanche ou un jour férié) où les banques sont généralement ouvertes dans le cadre normal de leurs activités à Luxembourg.

“Classe” Toute Classe d'Actions émise par un Compartiment de la Société.

“Société” Altera Investment Fund SICAV-SIF, une société anonyme, constituée en tant que société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé et régie par la Loi de 2007.

“Investisseur Eligible” Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et/ou Autres Investisseurs Avertis au sens de la Loi de 2007.

“Investisseur Institutionnel” Un investisseur qualifié d'investisseur institutionnel au sens de la Loi de 2007.

“Valeur Nette d'Inventaire” ou “VNI” La valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné, de chaque Classe et de chaque Action telle que déterminée conformément à la section intitulée «Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire» et aux Statuts.

“Document d'Emission” Le document d'émission de la Société et ses annexes, tel que modifié par la suite.

“Autre Investisseur Eligible” Un investisseur qui (i) a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (ii) soit investit un minimum de 125.000 Euro dans la Société ou bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'un autre professionnel du secteur financier au sens de la directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expérience pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans un fonds d'investissement spécialisé.

“Investisseur Professionnel” Un investisseur qui est qualifié de client professionnel sous l'annexe II de la directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée par la suite.

“Devise de Référence” La devise de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée à l'article 13 des présents Statuts.

“Action” ou “Actions” Actions émises par la Société.

“Actionnaire” Un détenteur d'une Action de la Société.

“Jour d'Evaluation” Par rapport à un Compartiment, tout jour ouvrable qui est désigné par le Conseil d'Administration comme étant un jour pendant lequel les avoirs des Compartiments concernés doivent être évalués en accord avec les Statuts, et comme décrit plus précisément dans l'annexe correspondante.

Dispositions transitoires

1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit et payé les montants comme suit:

- Swiss Advising and Consulting Group Ltd', pré-qualifié, souscrit cinq-cents (500) actions de la classe "Founding Shares" dans le compartiment "Altera Investment Fund SICAV SIF - Altera 1", pour un prix de souscription de cent (100) US dollar pour chaque action, payé en espèce par un montant de cinquante mille US dollar (\$ 50.000,-).

Toutes les actions ont été entièrement libérées de manière à ce que le montant de cinquante mille US dollar (\$ 50.000,-) sont à la disposition de la Société, tel que reconnu par le notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges de quelque nature qu'ils soient à raison de la constitution de la Société sont évalués approximativement à trois mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

2. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre de réviseurs indépendants à un (1).

3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs, leur mandat prenant fin à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant être tenue en 2012:

- Mr. Philipp Kindt, Consultant Indépendant, né le 31 Juillet 1954 à Soltau, Allemagne, avec adresse professionnelle à Bahnhofstrasse 100, CH-8022 Zurich;

- Mr. Kirill Androsoy, Associé Gérant de Swiss Advising and Consulting Group Ltd', né le 13 Juin 1972 in Murmansk, Russie, avec adresse professionnelle à 16 Tverskoy Boulevard, RU-125009 Moscou;

- Mr. Benno P. Hafner, Administrateur Indépendant, né le 4 Novembre 1950 à Lucerne, Switzerland, avec adresse professionnelle à General-Guisan-Quai 30, CH-6004 Lucerne;

- Mr. Ivo Hemelraad, Administrateur Gérant de Vistra Fund Services S.à r.l., né le 12 Octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg;

II. Est nommée réviseur d'entreprises indépendant pour la même période:

Ernst & Young S.A., 7, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BARTNIK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2011. LAC/2011/27104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085214/1567.

(110095881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Nove Case S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4907 Bascharage, 34, rue Théophile Aubart.

R.C.S. Luxembourg B 100.231.

Par la présente je tiens à vous informer de ma démission avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la société NOVE CASE SA dont le siège social est établi à L-4907 BASCHARAGE inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B-100231

Mondercange, le 22 avril 2011.

L-4907 Bascharage

Mr DA RE Claudio

Référence de publication: 2011057532/13.

(110063744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Alpha Investimenti Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 74.023.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 15 avril 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer

- Cosimo BISIACH, administrateur, avec adresse professionnelle au 3, Corso di Porta Nuova, I-20121 Milan

- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Carlo MOZZI, administrateur, avec adresse professionnelle au 3, Corso di Porta Nuova, I-20121 Milan

2. Le mandat d'Ernst and Young S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29 avril 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011064654/25.

(110072675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Nove Case S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4907 Bascharage, 34, rue Théophile Aubart.

R.C.S. Luxembourg B 100.231.

Par la présente je tiens à vous informer de ma démission avec effet immédiat de mon poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société NOVE CASE SA dont le siège social est établi à L-4907 BASCHARAGE inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B-100231

Mondercange, le 22 avril 2011.

L-3934 Mondercange

Mme Testi Denise

Référence de publication: 2011057533/13.

(110063745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Nove Case S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.231.

Par la présente, je dénonce le siège social de la société Nove Case S.A., avec effet immédiat et inscrite au registre de commerce sous le n° B-100231

Bascharage, le 22 avril 2011.

Da Re Claudio.

Référence de publication: 2011057534/9.

(110063773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Oceania Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.777.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057535/10.

(110063787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Crown Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.323.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 6 mai 2011 au siège social

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs Madame Ana Maria Davies Da Costa et de Monsieur Jeffrey Davies et du commissaire aux comptes Alexander & Partners Limited. L'assemblée accepte la nomination de Madame Christine Picco au poste d'administrateur et de la société International Corporate Services (Luxembourg) Sarl au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Madame Danièle Dieschburg demeurant 8, rue des Romains, L-4974 Dippach
- Madame Christine Picco demeurant professionnellement 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Monsieur Martin Rutledge demeurant professionnellement 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Le Commissaire aux Comptes est:

- International Corporate Services (Luxembourg) Sàrl, 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011064758/22.

(110073513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

OPENB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057536/10.

(110063969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Société de Gestion et d'Administration SOGA, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 19.081.

Les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2003 ont accepté les démissions suivantes:

- Monsieur Jean-Marc FANDEL, administrateur
- Monsieur Jean-Pierre WALESCH, administrateur
- Monsieur Christian HEINZMANN, administrateur
- Fiduciaire Générale du Luxembourg, commissaire aux comptes

Les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2006 ont accepté la démission suivante:

- Monsieur Alphonse LEY, administrateur délégué

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059235/16.

(110066846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

C.I.P.M., Company Industrial Piping Maintenance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.656.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011057667/15.

(110064361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Sutter International Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057553/10.

(110064031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

ProLogis Italy XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011057539/14.

(110063858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

ProLogis Italy XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011057540/14.

(110063860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

ProLogis UK CCXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011057541/14.

(110063861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

**Asian and African Assets Corporation S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Luca S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 67.494.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011057800/12.

(110065213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

ProLogis UK CCXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011057542/14.

(110063864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Pictet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.573.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour Pictet Europe S.A.

Kerstin Kramer / Thomas Keller

Sous-directeur / Directeur-Adjoint

Référence de publication: 2011057544/13.

(110063870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Actar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 22.562.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu à Luxembourg en date du 2 mai 2011 que:

1. L'assemblée générale décide de nommer un quatrième administrateur

Est nommé en tant que quatrième administrateur,

- Monsieur Luca GIOVE, administrateur de société, né le 20/05/1982 à TURIN (Italie), résidant à I-10131 Turin (Italie), Strada del Mainero, 13, interne 3.

2. L'assemblée générale décide de conférer à Monsieur Luca GIOVE, membre du conseil d'administration nouvellement nommé, un pouvoir de signature conjointe à celle d'un des trois autres administrateurs. Ce pouvoir de signature sera également valable sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société après régularisation de la liste des signatures autorisées.

Son mandat expirera en même temps que pour les trois autres administrateurs, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Nicolas SCHAEFFER
Président

Référence de publication: 2011064092/21.

(110072132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 15.992.

Le Bilan au 31-12 -2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057554/10.

(110063895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Top Paradis Holding (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057555/10.

(110063979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Thill Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 80, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.425.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011057556/14.

(110063807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Magerit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 99.951.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 mai 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société à responsabilité limitée MAGERIT INVESTMENTS S.A.R.L, dont le siège social à Luxembourg, 560 A rue de Neudorf, de fait inconnu à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz et liquidateur Maître Réjane JOLIVALT-DA CUNHA, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal, la déclaration de leurs créances avant le 2 juin 2011.

Pour extrait conforme
Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA
Le Liquidateur

Référence de publication: 2011065434/20.

(110073536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Compass Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.092.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 21 avril 2011

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 avril 2011.

Pour la société COMPASS RE S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2011057612/13.

(110063790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Trial Quatre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 87.040.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2011057558/14.

(110063826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Cycle Operation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.544.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011064767/27.

(110072659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Visavet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 1, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.367.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011057561/14.

(110063813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

W.L.F. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057562/10.

(110064056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Kolibri Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 89.397.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 27 avril 2011

L'assemblée générale a décidé:

- d'accepter la démission de la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA aux fonctions de commissaire aux comptes

- de nommer la société COMIPAR SARL, représentée par son gérant Monsieur Jérôme GUEZ, immatriculée au RCS de Luxembourg sous B0115868, ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 28B Route d'Arlon. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2016. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059398/16.

(110066602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

WB International Holdings V S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057565/10.

(110063974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

CALI Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 75.007.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 avril 2011

Le Président prend acte de la démission de Jean-Paul Bertrand de son poste d'Administrateur et coopte en remplacement Jérôme Di Pace (domicilié professionnellement au 16-18 boulevard de Vaugirard F-75015 Paris) jusqu'à la fin de son mandat (soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2011).

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011057613/14.

(110063840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

E/Shelter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.501.

—
Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son Administrateur Luxembourg Corporation Company S.A.:

- Luxembourg Corporation Company S.A. a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011057616/14.

(110063819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Espace et Rénovation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 142.882.

—
Je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon poste de gérant technique de la société ESPACE ET RÉNOVATION SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142882.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Monsieur José Manuel SARAIVA.

Référence de publication: 2011057620/10.

(110063942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.175,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 116.153.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 6 avril 2011 que METIS INVESTMENTS a transféré les 727 parts qu'elle détenait dans la société à Claudas Investments S.à.r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011059509/16.

(110066219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

UFS Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.360.

L'an deux mille onze. Le sept mars.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Jörg DUROTIN, manager, né le 18 mai 1967 à Bremen (D), demeurant à D-35415 Pohlheim, 51, Giessener Strasse, ici représenté par Monsieur Sven JANSSENS, comptable, avec adresse professionnelle à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

UFS EUROPE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. La société a pour objet la vente de logiciels informatique afin de fournir des services de paiement électronique ainsi que toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jörg DUROTIN, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représentée comme dit ci-avant, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur:

Monsieur Jörg DUROTIN, manager, né le 18 mai 1967 à Bremen (D), demeurant à D-35415 Pohlheim, 51, Giessener Strasse.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société Arietis Consulting S.A., établie et ayant son siège social au 183, route de Thionville, L-2611 Howald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B146.781.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Janssens, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2011. Relation: EAC/2011/3578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011056427/115.

(110063249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Geox Holland B.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.103.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 octobre 2010

- Le conseil accepte la démission de Monsieur Guido PULLINI de son mandat d'administrateur de la société belge.
- Le conseil décide de nommer Monsieur Henry, Samuel LEIJDESDORFF, né le 6 mars 1954 à Delft (NL), demeurant Vliegheiweg 3, 1272 PH Huizen, Pays-Bas comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Guido PULLINI.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011057624/14.

(110063869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

ITH Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 113.495.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 avril 2011, que:

- Monsieur Jean-Claude SCHAEFFER a démissionné de son mandat d'Administrateur au sein de la société, avec effet au 30 mars 2011.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011057626/14.

(110064038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

LEKA Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 34, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 137.504.

—
Auszug vom 03. Mai 2011.

Der Unterzeichnete Herr Erwin Johann LENERZ, Geschäftsmann, geboren in Densborn, (Bundesrepublik Deutschland), am 24 Januar 1966, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Bitburger Strasse 60, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LEKA Pneus S.à r.l.", mit Sitz in L-6471 Echternach, 34, rue du Pont, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 137504, hat das Bedauern festzustellen dass die Gesellschafterin Lilian Maggen MASSANGA am 05. Juli 2010 verstorben ist, und ihre 95 (fünfundneunzig) Anteile auf ihre Tochter Linda Precious Makula LENERZ, geboren am 25. August 2005, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Bitburger Strasse 60 übertragen wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 03. Mai 2011.

Für LEKA Pneus S.à r.l.

Erwin LENERZ

Référence de publication: 2011060825/19.

(110067652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Kirke S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 19.333.

—
EXTRAIT

Rectificatif du dépôt L110039836 déposé le 10/03/2011

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2011, LAC/2011/413.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «KIRKE S.A.», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 19.333.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 770 du 20 avril 2011.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011064886/22.

(110073259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.533.

—
Il est à noter la nouvelle adresse de l'Associé Unique de la Société comme suit:

- 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOSAIC FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant

Référence de publication: 2011057632/14.

(110063719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Ownership Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.749.

—
La soussignée FIDALUX S.A., en sa qualité de domiciliataire de la société OWNERSHIP INVEST S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.749 décide de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Pour FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011057635/14.

(110063664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Thalazac, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.458.

La soussignée FIDALUX S.A., en sa qualité de domiciliataire de la société à responsabilité limitée THALAZAC S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.458 décide de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

Pour FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011057647/14.

(110063699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

**Asian and African Assets Corporation S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Luca S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.494.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011057801/12.

(110065214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Veziar S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.565.

La soussignée FIDALUX S.A., en sa qualité de domiciliataire de la société VEZIAR S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.565 décide de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Pour FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011057652/14.

(110063684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Veziar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.565.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de Commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

HRT Révision S.A.

Signature

Référence de publication: 2011057653/13.

(110063686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Epinette Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.903.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011064801/27.

(110072658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

York Global Finance 50 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 63.860,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.341.

—
Suite à la lettre de démission en date du 2 mars 2011, il est porté à connaissance de la démission de James Barry Healy de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 2 mars 2011.

Luxembourg, le 21/04/2011.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011057656/13.

(110063785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Asset - Portfolio I GbR S.e c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.509.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Asset - Portfolio I GbR S.e.c.s.

140, boulevard de la Pétrusse, 2330 Luxembourg

Sandra Tunkl-Tonino

Sekretariat ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2011057657/13.

(110064538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

ABMM-Metallhandel S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 149.976.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Co Invest

ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l.

140, boulevard de la Pétrusse, 2330 Luxembourg

Sandra Tunkl-Tonino

Sekretaritat

Référence de publication: 2011057658/14.

(110064543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Czech Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.902.

In the year two thousand and eleven, on the twenty fifth of February.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Prague Property Holding (BVI) Limited, a private limited liability company, having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with registrar of companies of the British Virgin Islands under number 451146 (hereafter referred to as "Prague Property Holding (BVI) Limited"), and

Mr David Mark Chirnside, born on 20 November 1969 in Te Aroha (New Zealand), residing at Sternberkova 1357/10, 170 000, Praha 7, Czech Republic,

Hereby represented by Jean-Marc Delcour, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing parties are the current shareholders (associés) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Czech Property Holdings S.à r.l." a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.902 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 10 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 25 November 2008 number 2830, page 135828 (hereafter referred to as the "Company").

The Company's articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles") have not been amended since that date.

The following agenda of the meeting is the following:

a. Increase the share capital of the Company by an amount of Twenty-Five Euro (EUR 25) in order to raise it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) to Twelve Thousand Five Hundred Twenty-Five Euros (EUR 12,525.-) by issuing One (1) new share (part sociale) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) (the "New Share"), together with a total share premium of an amount of Six Million Eighty-Nine Thousand Nine Hundred Seventy-Five Euros (EUR 6,089,975.-) (the "Share Premium");

b. Waiver by Mr David Mark Chirnside of his preferential subscription right in respect of the new share to be issued by the Company and approval of Prague Property Holding (BVI) Limited's subscription;

c. Subscription to and full payment by Prague Property Holding (BVI) Limited of the New Share (part sociale), together with the Share Premium by a contribution in kind consisting of a receivable of Prague Property Holding (BVI) Limited against the Company;

d. Subsequent modification of Article 6 of the Articles of the Company; and

e. Miscellaneous.

All shareholders (associés) being duly represented at the meeting and have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) in order to raise it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) to Twelve Thousand Five Hundred Twenty-Five Euros (EUR 12,525.-) by issuing One (1) New Share having a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25.-) together with the Share Premium of an amount of Six Million Eighty-Nine Thousand Nine Hundred Seventy-Five (EUR 6,089,975.-) to be fully paid up by the following contribution in kind.

Second resolution

The general shareholders' meeting ACKNOWLEDGES that Mr David Mark Chirnside, represented as stated hereabove, waives his preferential subscription rights in respect to the issuance of new share to be issued by the Company and RESOLVES to accept the subscription for one share by Prague Property Holding (BVI) Limited, as further described hereunder.

Intervention - Subscription - Payment

Prague Property Holding (BVI) Limited, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe to One (1) New Share (part sociale) and to fully pay up such New Share (part sociale), together with the Share Premium by a contribution in kind consisting in a receivable it owns against the Company (the "Receivable") as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated February 25th 2011 (the "Company's Receivable Report").

The contribution of the Receivable is valued at the amount of Six Million Ninety Thousand Euros (EUR 6,090,000.-) of which Twenty-Five Euros (EUR 25.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and Six Million Eighty Nine Thousand Nine Hundred Seventy-Five (EUR 6,089,985.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Declaration

The valuation of the contribution in kind of the Receivable to the Company is evidenced by the Company's Receivable Report which valued the Receivable at Six Million Ninety Thousand Euros (EUR 6,090,000.-).

The Company's Receivable Report after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general shareholders' meeting RESOLVES to amend Article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 6. The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred twenty-five Euros (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares with a par value of twentyfive Euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. "

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euro (€ 4,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Prague Property Holding (BVI) Limited, une société ayant son siège social au Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et inscrite auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Island, sous le numéro 451146, (ci-après désignée comme «Prague Property Holding (BVI) Limited»),

M. David Mark Chirnside, né le 20 novembre 1969 à Te Aroha (Nouvelle Zelande), résidant au 10 Sternberkova, 170 00, Prague 7, République Tchèque;

Ci-après représentés par Jean-Marc Delcour, avocat à la cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées “ne varietur” par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Czech Property Holdings S.à r.l.» une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.902 et constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 novembre 2008 numéro 2830, page 135828 (ci-après désignée comme la «Société»).

Les statuts de la Société (ci-après désignés comme les «Statuts») n’ont pas été modifiés depuis cette date.

L’agenda de l’assemblée est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d’un montant de Vingt-Cinq Euros (EUR 25,-) afin d’augmenter le capital social de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500,-) pour atteindre la somme de Douze Mille Cinq Cent Vingt-Cinq Euros (EUR 12.525,-) par l’émission de Une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euro (EUR 25,-) (la «Nouvelle Part Sociale») avec une prime d’émission d’un montant de Six Millions Quatre-Vingt-Neuf Mille Neuf Cent Soixante-Quinze Euros (EUR 6.089.975,-) (la «Prime d’Emission»);

b) Renonciation de M. David Mark Chirnside à exercer son droit préférentiel de souscription sur la nouvelle actions à émettre et acceptation de la souscription de l’action nouvellement émise par Prague Property Holding (BVI) Limited;

a) Souscription et paiement intégral par Prague Property Holding (BVI) Limited de la Nouvelle Part Sociale, avec la Prime d’Emission par un apport en nature consistant en une créance de Prague Property Holding (BVI) Limited contre la Société;

b) Modification subséquente de l’Article 6 des Statuts de la Société; et

c) Divers.

Que tous les associés sont dûment représentés à l’assemblée et ils ont pris à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée générale des associés DECIDE d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de Vingt-Cinq Euros (EUR 25,-) afin d’augmenter le capital social de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500,-) pour atteindre la somme de Douze Mille Cinq Cent Vingt-Cinq Euros (EUR 12.525,-) par l’émission d’Une (1) Nouvelle Part Sociale ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euro (EUR 25,-), avec une prime d’émission de Six Millions Quatre-Vingt-Neuf Mille Neuf Cent Soixante-Quinze Euros (EUR 6.089.975,-), entièrement libérées par l’apport en nature suivant.

Deuxième résolution

L’assemblée générale des associés CONSTATE que M. David Mark Chirnside a décidé de renoncer à l’exercice de son droit préférentiel de souscription en rapport avec ladite nouvelle action à émettre et DECIDE d’accepter la souscription de l’action nouvellement émise par Prague Property Holding (BVI) Limited.

Intervention - Souscription - Paiement

Prague Property Holding (BVI) Limited, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et libérer intégralement cette nouvelle part sociale, avec la Prime d’Emission par un apport en nature consistant en une créance qu’elle détient envers la Société (la «Créance»), tel que décrit dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 25 février 2011 (le «Rapport de la Société de la Créance»).

L’apport de la Créance est évalué à un montant total de Six Millions Quatre-Vingt-Dix Mille Euros (EUR 6.090.000,-) dont le montant de Vingt-Cinq Euros (EUR 25,-) sera alloué au compte capital social de la Société et le montant de Six Millions Quatre-Vingt-Neuf Mille Neuf Cent Soixante-Quinze Euros et (EUR 6.089.975,-) sera alloué au compte réserve prime d’émission de la Société.

Déclaration

La valeur de l’apport en nature de la Créance envers la Société est documentée par le Rapport de la Société de la Créance qui évalue la Créance à Six Millions Quatre-Vingt-Dix Mille Euros (EUR 6.090.000,-).

Le Rapport de la Société de la Créance, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l’assemblée générale des associés DECIDENT de modifier le de l’Article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) représenté par cinq cent et une (501) parts sociales d’une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à quatre mille euros (€ 4.000,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Delcour, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mars 2011. Relation: EAC/2011/2828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011056190/163.

(110063382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Brasserie Restaurant Colomb, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Gasperich, 1, rue Christophe Colomb.

R.C.S. Luxembourg B 160.388.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Désirée BAARTZ, diplômée LTHAH, née le 06 janvier 1988 à Luxembourg, demeurant à L-7241 Bereldange, route de Luxembourg, 142.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre la souscriptrice et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Brasserie Restaurant Colomb».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime; à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par les associés, qui fixent leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2011.

Libération

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire par la comparante, prénommée, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 900,- EUR.

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-1617 Gasperich, 1, rue Christophe Colomb.

2. Le nombre de gérant est fixé à un (1):

Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

- Madame Désirée BAARTZ, prénommée.

La gérante a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. BAARTZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2011. Relation: LAC/2011/18195. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011056689/87.

(110063521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.